



Nous réalisons l'inclusion.

# Quelles sont les chances pour mon enfant ?

Service de consultation et d'information sur l'inclusion à Francfort

## Le service indépendant de consultation et d'information sur l'inclusion à Francfort

met gratuitement sa compétence au service des parents de jeunes handicapés sur toutes les questions concernant l'inclusion à Francfort. De plus, nous proposons des formations pour les professionnels. Nous nous engageons en faveur d'une égalité des chances à 100%, de la place en crèche jusqu'à l'emploi. Un accent important est mis sur l'inclusion à l'école. Notre objectif : l'application au quotidien et pour chacun des droits des handicapés définis dans la convention des Nations Unies. Le service indépendant de consultation et d'information sur l'inclusion est un service offert par l'association d'utilité publique « Gemeinsam leben Frankfurt ».

**Vous souhaitez en savoir plus ?**

**Vous souhaitez recevoir des conseils ou une assistance de notre part ?**

**Prenez contact avec nous :**

Service indépendant de consultation et d'information sur l'inclusion à Francfort

Gemeinsam leben Frankfurt e.V.

Téléphone : 0 69. 70 790 106

Courriel : [beratung@gemeinsamleben-frankfurt.de](mailto:beratung@gemeinsamleben-frankfurt.de)

[www.gemeinsamleben-frankfurt.de](http://www.gemeinsamleben-frankfurt.de)

**Vous voudriez nous aider ?**

**Devenez membre ou membre bienfaiteur ou faites un don à l'attention de :**

Gemeinsam leben Frankfurt e.V.

Frankfurter Sparkasse 1822

IBAN : DE07 5005 0201 0200 5322 86, BIC : HELADEF1822

« Gemeinsam leben Frankfurt » est une association d'utilité publique déclarée ayant son siège à Francfort-sur-le-Main, N° d'enregistrement : VR 15124 au tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main.

Les dons adressés et les cotisations sont déductibles des impôts.

Comité directeur : Reinhard Hantl (1er président)



En coopération avec :



Membre de :



Gefördert von:



## Les mêmes droits pour tous !

**La convention des Nations Unies relative aux droits des handicapés** L'inclusion est un droit de l'homme fixé par la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2006. Tous les hommes doivent pouvoir participer à la vie sociale avec les mêmes droits. Personne ne doit être défavorisé en raison de son handicap. Depuis 2009, la convention est un droit applicable en Allemagne. Ainsi, la Hesse doit prendre les mesures nécessaires à son exécution. **L'inclusion est inscrite dans la loi scolaire de la Hesse depuis 2011.** La ville de Francfort-sur-le-Main souscrit, entre autres dans ses « orientations générales pour l'inclusion » à une mise en œuvre globale de l'inclusion.



# Il en incombe à chacun ! Nous faisons tout pour que cela soit possible.

Celui qui veut accéder à l'inclusion se heurte à de nombreux écueils. Le service indépendant de consultation et d'information sur l'inclusion à Francfort vous aide à les surmonter et à faire appliquer la loi sur l'égalité des chances dans tous les aspects de la vie :

### **Nous conseillons les parents et leurs enfants handicapés**

de façon indépendante et gratuite. Par téléphone, courriel ou dans des entretiens personnels dans des endroits au choix. Sur demande, nous disposons de contacts avec des interprètes en langue étrangère ou en langage muet.

### **Nous vous informons**

sur les droits, les obligations et les possibilités individuelles.

### **Nous trouvons des solutions personnelles**

et vous aidons à les mettre en place.

### **Nous vous indiquons les bons interlocuteurs**

pour les questions les plus diverses concernant l'inclusion.

### **Nous mettons en réseau les parents**

et apportons un soutien actif à l'entraide, par ex. par des rencontres entre parents, des réunions d'information, le soutien d'initiatives de parents.

### **Nous informons les professionnels**

(par ex. les crèches, les centres de soutien précoce, l'aide à l'enfance, à la jeunesse, aux handicapés) sur les procédures et la mise en œuvre de l'inclusion.

### **Les thèmes traités par le service indépendant de consultation et d'information sur l'inclusion sont entre autres :**

- Transition maternelle/école
- Enseignement inclusif dans les écoles primaires et les écoles supérieures
- Droit à un soutien socio-pédagogique
- Intervention d'aide à l'éducation selon SGB VIII § 35a et SGB XII § 54
- Accompagnement des parents en cas d'opposition et de plainte école/intervention d'aide à l'éducation
- Transition école/emploi ; Intégration par un budget personnel
- Possibilités inclusives de logement, de loisirs et de travail

**Gemeinsam leben Frankfurt e.V.** est une association indépendante d'utilité publique, dont le but est, à Francfort, de faire avancer dans la vie quotidienne l'égalité des droits des personnes handicapées et de part des projets innovateurs, d'assurer l'application.

Les fondateurs et les membres du comité de l'association sont des parents d'enfants handicapés et des responsables pédagogiques expérimentés dans le domaine de l'inclusion. Nous savons, pour en avoir fait l'expérience, ce dont l'inclusion a besoin pour bien fonctionner. Nous nous investissons pleinement dans cet objectif, nous appuyant sur la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le travail de l'association est exécuté par des membres bénévoles du comité et des collaborateurs salariés permanents.